

AB Développement
Société par Actions Simplifiée au capital de 1 076 970,00 euros
Siège social : 3 rue des Canonniers 59000 LILLE
895 322 824 RCS Lille Métropole

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT
DU 28 JUIN 2026**

L'an deux mil vingt-six,
Le vingt-huit juin,

Au siège social,

Le soussigné,

- **Monsieur Jean-François RICHARD,**
demeurant 3 rue des Canonniers 59000 LILLE,

Président de la société « AB Développement », SASU au capital de 1 076 970,00 euros, divisé en 107 697 actions, rappelle que :

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 28 juin 2026, le Président a été autorisé à effectuer le rachat de 49 112 actions détenues par l'Associé unique, et à réduire en conséquence le capital social,

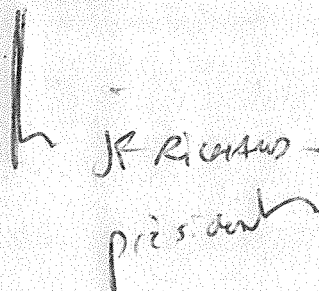
Et constate que Monsieur Jean-François RICHARD et la société sont convenus définitivement du rachat de 49 112 actions, au prix de 9,57 euros l'action, soit la somme globale de 470 001,84 euros, payable comptant à l'issue du délai d'opposition, et ce sous réserve de l'absence de toute opposition émanant des créanciers sociaux.

En conséquence, décide, sous la même réserve, l'annulation des actions rachetées et la réduction du capital de 491 120 euros pour le ramener de 1 076 970,00 euros à 585 850,00 euros, ainsi que la modification corrélative des statuts.

Tous pouvoirs sont conférés au porteur de copies ou extraits certifiés conformes du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités.

De tout ce que dessus, le président a dressé le présent procès-verbal qu'il a signé après lecture.

Le Président


JF Richard
président